



RÈGLEMENT OFFICIEL

Course Familiale du CMJ de Mozac – 5 km

Article 1 – Organisation

La Course Familiale du CMJ de Mozac est organisée par le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) avec le soutien de la Ville de Mozac. Elle se déroulera le dimanche 26 avril 2026.

Article 2 – Distance et parcours

La course propose une distance unique de 5 kilomètres (course ou marche). Le parcours est accessible à tous, adapté à un public familial, balisé et encadré par les organisateurs.

Article 3 – Conditions de participation

La course est ouverte aux adultes et aux enfants. Les mineurs doivent fournir une autorisation parentale. Chaque participant déclare être apte à pratiquer une activité physique.

Article 4 – Inscription

L'inscription est gratuite mais obligatoire via le formulaire en ligne (QR code). Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

Article 5 – Retrait des dossards

Lieu : Arlequin

Horaire : à partir de 9h30 le dimanche 26 avril 2026

Le dossard devra être porté de manière visible pendant toute la course.

Article 6 – Sécurité

Les participants doivent respecter les consignes des organisateurs et adopter un comportement respectueux. Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents ou accompagnateurs.

Article 7 – Responsabilité

Chaque participant agit sous sa propre responsabilité. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels.

Article 8 – Droit à l'image

Les participants autorisent le CMJ et la Ville de Mozac à utiliser les photos et vidéos prises lors de l'événement à des fins de communication.

Article 9 – Acceptation

L'inscription implique l'acceptation complète du présent règlement.